

Formulaire d'adhésion V'lille Libre-Service

TARIFS AU
1er AOÛT 2018

ATTENTION

À remplir en majuscule
au stylo bille noir.
Tout dossier incomplet
ou raturé ne pourra être
traité.

Merci de renvoyer le dossier complet (ce formulaire⁽¹⁾ + les pièces justificatives) par courrier à :
Transpole V'lille BP 51009 - 59701 Marcq en Barœul Cedex

si vous :

- possédez déjà une carte **Pass Pass personnelle Transpole**, indiquez son n° :
- possédez déjà une carte **Pass Pass TER ou Arc en Ciel**, indiquez son n° :
- ne possédez pas de carte **Pass Pass personnelle**, celle-ci est obligatoire.
Son montant s'ajoute à l'abonnement V'lille (ligne A du tableau ci-dessous).

Civilité : Homme Femme Date de naissance :

Nom

Prénom

Appartement Etage Entrée Immeuble / Bâtiment

Résidence

Adresse N° Voie

Code Postal Commune

Je ne souhaite pas recevoir par courrier d'informations ni de propositions commerciales de la part de Transpole.

Tél fixe (pour le suivi de mon dossier) Tél portable (pour le suivi de mon dossier)

J'accepte de recevoir des informations et propositions commerciales de Transpole par SMS/MMS.

Je ne souhaite pas être contacté(e) par téléphone pour recevoir les informations et propositions commerciales de Transpole.

J'accepte de recevoir par email des informations et des propositions commerciales de la part de Transpole.

E-mail @

REMPLISSEZ LE TABLEAU SUIVANT EN INDIQUANT LE TARIF CORRESPONDANT AUX OPTIONS CHOISIES DANS LES CASES BLANCHES.

		TARIF	TOTAL COMMANDE
A	Je commande la carte Pass Pass personnelle (valable 5 ans).	4 €	
	Je possède déjà la carte Pass Pass personnelle.	0 €	
B	Je m'abonne au V'lille Libre-Service	24,50 €	
	Je suis abonné longue durée	37 €	
C	Je commande du crédit temps (obligatoire sauf en cas de réabonnement)		5 €
	Ce crédit temps correspond à une réserve de temps qui sera débitée en cas de dépassement des 30 minutes offertes à chaque retrait de vélo (solde restitué sur demande du client à la fin du contrat).		
D = TOTAL A + B + C =			

Si vous n'avez pas
de carte Pass Pass,
collez ici une photo
sur toute la surface.

Ne pas agraffer
Ne pas scotcher

Votre photo sera conservée sous forme
numérique pendant 3 ans afin de permettre
la fabrication d'une nouvelle carte (perte,
vol...). Si vous y êtes opposé(e), veuillez
cocher la case ci-contre :

Choix du mode de paiement + dépôt de garantie

Par chèque (2 chèques seront nécessaires)

- Je reporte sur le premier chèque le montant du total à régler ci-dessus (**D**).
- Je reporte sur le second chèque le montant de 200 € correspondant au dépôt de garantie. Ce chèque ne sera encaissé qu'en cas de dégradation, de vol ou de non restitution du vélo au bout de 24h.

OU

Par prélèvement automatique

- Je joins un RIB + les mandats de prélèvement ci-joints signés.
- Le deuxième mandat servira au paiement de mon dépôt de garantie en cas de dégradation, vol ou de non restitution du vélo au bout de 24h.

Je déclare avoir pris connaissance et accepter sans réserve le règlement d'usage et les conditions générales d'utilisation du service (disponible sur vlille.fr)

Fait à : le

Signature obligatoire de l'abonné(e)

⁽¹⁾Tous les champs sont obligatoires, à défaut TRANSPOLE ne pourra pas traiter votre demande. Les informations recueillies font l'objet d'un traitement automatisé dont la finalité est la gestion du service V'lille. Les destinataires des informations vous concernant sont les services habilités de TRANSPOLE pour la gestion de votre compte V'lille, et le cas échéant l'envoi des lettres d'information de TRANSPOLE en fonction de votre choix. Conformément à la loi "informatique et libertés" du 06 Janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition et de suppression des données collectées vous concernant. Vous pouvez exercer vos droits en écrivant à Transpole à contact@transpole.fr ou par courrier à l'adresse suivante : TRANSPOLE, BP 51009 - 59701 Marcq-en-Barœul Cedex.

Pièces justificatives à fournir

Pour tous

- Ce formulaire dûment complété.
- Un RIB accompagné des deux mandats de prélèvement ou deux chèques.

En + si vous n'avez pas de carte Pass Pass personnelle

- Une photo d'identité : format 3,5 x 4,1 cm, fond neutre, non utilisée, non scannée.
- Une photocopie recto verso d'une pièce d'identité avec photo (carte d'identité recto verso, passeport, copie du livret de famille de la page vous concernant, carte de résident, ...).

Conditions générales (Extrait)

L'abonnement V'Lille libre-service : ce qu'il faut savoir.

1 CHAMP D'APPLICATION

Le présent règlement est applicable à l'ensemble du service de Vélos en Libre-Service (service VLS) implanté sur le territoire de la Métropole Européenne de Lille exploité par TRANSPOLE sous la dénomination V'Lille.

2 CLIENTS DU SERVICE VLS V'LILLE.

Le service VLS est réservé aux personnes de 14 ans et plus (personnes ci-après dénommées «le client»). Le client reconnaît être apte à la pratique du vélo et n'avoir aucune contre-indication médicale.

3 MODALITÉS D'ABONNEMENT AU SERVICE VLS V'LILLE.

Pour accéder au service VLS, le client doit s'y abonner. **L'abonnement annuel** : le client doit être en possession d'une carte Pass Pass personnelle. Sinon, le client peut réaliser une préinscription sur Internet afin de bénéficier au plus vite du service VLS, sous réserve de réaliser le dépôt de garantie par carte bancaire. **L'abonnement occasionnel** : il s'effectue en réglant directement par carte bancaire sur une borne équipée d'un lecteur de cartes bancaires ou sur le site internet vlille.fr. L'abonnement occasionnel ou annuel n'est possible qu'après prise de connaissance et validation (cas d'un abonnement par Internet ou sur Borne) ou signature (cas d'un abonnement par courrier ou en agence) du présent Règlement Public et Conditions Générales d'Utilisation du service.

4 DISPONIBILITÉ DU SERVICE VLS V'LILLE.

Le service est accessible, dans la limite des vélos disponibles dans chaque Station, 7 jours/7, 24h/24 sauf cas de force majeure ou édicition par les autorités compétentes d'une restriction totale ou partielle, temporaire ou définitive, de l'usage d'une ou plusieurs Stations ou de la circulation cycliste. En cas de litige sur la durée d'utilisation du vélo par le client, seules les données délivrées par le serveur informatique du service feront foi.

5 CONDITIONS DE LOCATION D'UN VÉLO EN LIBRE-SERVICE

La location d'un VLS suppose le paiement d'un abonnement occasionnel ou annuel, ainsi que la constitution d'un dépôt de garantie, en application des tarifs en vigueur à la date de l'abonnement. L'abonnement est non remboursable quel que soit le motif. **L'emprunt d'un vélo** : le client doit s'identifier à la Borne puis tirer le vélo vers l'arrière pour le libérer de son accroche. Si le vélo présente un défaut, il peut le raccrocher et demander l'accès à un autre vélo. **Le retour du vélo** : le client raccroche son vélo à une Bornette. Un bip sonore et un voyant vert fixe confirment la prise en compte de la remise du vélo. Un voyant rouge signale soit une Bornette non fonctionnelle (dans ce cas le client ne doit pas raccrocher son vélo) soit un vélo non disponible à la location. **Décompte du temps de location** : le temps de location est égal au temps écoulé entre le décrochage du vélo loué et son raccrochage validé par la confirmation du bip sonore et le déclenchement du voyant vert fixe. La première demi-heure d'utilisation est gratuite à chaque location d'un vélo. **La durée totale** de chaque location est limitée à 24 heures. Au-delà de 24h, le vélo sera considéré comme volé.

6 MODALITÉS DE PAIEMENT DU SERVICE VLS V'LILLE

Le dépôt de garantie ne sera pas encaissé au moment de l'abonnement. En cas de non restitution du vélo, TRANSPOLE procédera à l'encaissement total du dépôt de garantie. En cas de non respect, TRANSPOLE interrompra l'accès au service VLS jusqu'à régularisation de la situation par le client. **Compte V'Lille prépayé** : les abonnés annuels doivent créditer un Compte V'Lille sur lequel seront prélevés les montants liés à l'usage du vélo au-delà de la première demi-heure. En cas de solde négatif, le compte du client est bloqué. **Duplicata de carte Pass Pass** : en cas de perte ou vol de la carte il sera possible d'établir un duplicata dans les Maisons V'lille moyennant le paiement d'un montant forfaitaire en application des tarifs en vigueur à la date d'établissement du duplicata. **Renouvellement de l'abonnement** : abonnement annuel : il ne sera procédé à aucun réabonnement automatique. Il appartiendra alors au client de procéder à son réabonnement.

7 OBLIGATIONS DU CLIENT

Le client s'interdit de prêter ou de sous louer le vélo à un tiers ou de transporter tout passager. Le client ne peut utiliser le vélo que sur les voies ouvertes à la circulation publique et non interdites à la circulation des cyclistes dans le respect du code de la route. La signature ou acceptation (cas d'un abonnement sur Borne ou Internet) du formulaire d'abonnement par le client implique que ce dernier a pris connaissance et souscrit entièrement et sans réserve d'aucune sorte au contenu du présent document. Le vélo est réputé être en bon état de fonctionnement et conforme à la réglementation en vigueur au moment de sa mise à disposition. Le client dégage TRANSPOLE de toute responsabilité découlant de l'utilisation du vélo mis à disposition. Par le simple fait de retirer un vélo de la Bornette, le client reconnaît que le vélo mis à sa disposition par le service VLS est en bon état de fonctionnement. En aucun cas le client ne pourra réclamer un quelconque remboursement.

8 DROITS DE TRANSPOLE

En cas de non respect par le client du Règlement Public et des Conditions Générales d'Utilisation ici décrits, TRANSPOLE se réserve le droit de résilier son abonnement.

9 MESURES APPLICABLES EN CAS DE DÉGRADATION DU MATÉRIEL

Dans le cas où le vélo est perdu, volé ou détérioré, TRANSPOLE se réserve la possibilité de réclamer au client la réparation de son entier préjudice.

10 PRISE D'EFFET ET MODIFICATION

Le présent règlement est applicable à compter du 1^{er} septembre 2011.

11 MÉDIATION

La médiation est un service de recours. Il s'adresse aux clients qui ne sont pas satisfaits de la réponse reçue après une réclamation. Grâce à la médiation, les clients peuvent obtenir un second avis. Indépendant et impartial, le Médiateur Tourisme et Voyage (<http://www.mtv.travel>), est chargé de rapprocher les points de vue. L'avis est cependant consultatif et pourra être refusé par l'une ou l'autre des parties. Le médiateur peut être saisi à l'adresse suivante : MTV Médiation Tourisme Voyage - BP 80303 - 75823 PARIS CEDEX 17. Le traitement des dossiers est confidentiel et la saisine du médiateur est gratuite.

TRAITEMENT DES DONNÉES

Les informations recueillies par Transpole à partir de ce formulaire, font l'objet d'un traitement informatisé nécessaire à la gestion des relations commerciales ainsi qu'à la gestion des impayés. Ces données sont destinées à Transpole qui est responsable de traitement. Vos données sont conservées pour les durées nécessaires à la gestion administrative et comptable des services souscrits et la promotion des services. Pour plus d'informations, nous vous invitons à consulter notre politique de confidentialité, disponible sur transpole.fr. Conformément à la réglementation applicable, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et/ou de suppression de vos données personnelles. Vous pouvez également vous opposer à leur traitement à des fins commerciales. Vous pouvez exercer ces droits en vous adressant par e-mail à dpo@transpole.fr ou par courrier à Transpole - BP 51009 59701 Marcq-en-Barœul cedex.